



Féministes, tant qu'il le faudra

Le 25 novembre, journée mondiale contre les violences faites aux femmes.

À Saint-Etienne, le groupe CNT Femmes Libres a choisi de s'associer au collectif féministe Les Sampianes et à l'association Marsha (entraide entre personnes trans et/ou intersexes) pour cette journée en mémoire des trois sœurs Mirabal, Maria Teresa, Patria et Minerva, assassinées par le dictateur Rafael Trujillo le 25 novembre 1960, en République Dominicaine. Minerva, l'aînée, avait refusé les avances de Trujillo, grand harceleur sexuel de jeunes femmes, et avait entraîné Maria Teresa



■ Une lutte dans nos quartiers, au quotidien

Si l'envie de participer à la Marche des femmes du 24 novembre n'avait pas manqué, son organisation « hyper facebooktique », sa préparation trop tardive entre organisations féministes, et l'absence de revendications clairement affichées contre les violences islamophobes et sur le sort réservé aux femmes exploitées des quartiers populaires, nous avaient convaincues de rester sur le terrain de nos luttes quotidiennes.

Le 25 novembre, la Place du Peuple de Saint-Etienne s'est transformée en agora sous les guirlandes d'affiches, tracts, textes tendus entre les arbres. Une table de presse, un infokiosque, des murs d'expressions étaient installés avec une

redoutable efficacité par les jeunes militantes des Sampianes et de Marsha. Non moins redoutable, celle de la RAP (Résistance à l'agression publicitaire) qui, avant que la police municipale n'ait eu le temps de réagir, recouvrait de messages féministes les panneaux publicitaires dans plusieurs quartiers.

■ Féminicides, ici, partout

En 2017 : 130 femmes assassinées, 250 000 viols ou tentatives de viols dont 45% par les conjoints ou ex (on parle bien ici de viol conjugal). Seules 9% des victimes portent plainte, et une plainte sur dix aboutit à une condamnation² et³. Au 31 décembre 2018, on dénombre 116 femmes assassinées, Féminicides par compagnon ou ex.



Les trois sœurs Mirabal, Maria Teresa, Patria et Minerva

et Patria, ses jeunes sœurs dans une lutte à mort contre lui. Toutes trois ont été assassinées à la machette¹.



elle ne peut évidemment pas disposer de son propre corps » (5).

■ La reconnaissance d'un crime collectif

Des chiffres effarants dans un pays où se pose encore la question du consentement de gamines de 12 ans dans des affaires de viol, et où le « crime passionnel » est encore invoqué pour « justifier » l'assassinat de femmes. Ce « crime passionnel » dont certain-es avocat-es usent et abusent n'a pourtant plus de définition juridique dans le Code pénal, et n'est donc qu'un élément de plaidoirie. Il faut remonter au Code pénal de 1810 pour en trouver une trace dans le cas d'adultère : article 324 : « *Le meurtre commis par l'époux sur l'épouse, ou par celle-ci sur son époux, n'est pas excusable (...). Néanmoins, dans le cas d'adultère, prévu par l'article 336, le meurtre commis par l'époux sur son épouse, ainsi que sur le complice, à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale, est excusable* ». « *À l'époque, l'homme qui tuait sa femme était un romantique* », explique Habiba Touré, avocate spécialisée dans les affaires criminelles ⁴. Ce n'est qu'en 1994 et par décret que le crime conjugal est devenu particulièrement grave puisque la qualité de conjoint de la victime est devenue une circonstance aggravante. Malgré cela, la justice bourgeoise, bonne élève de la société patriarcale, continue d'agiter ce concept de « crime passionnel ». « *Aux assises, une identification au criminel s'opère, susceptible de lui attirer une secrète bienveillance* » poursuit Habiba Touré. « *Cette identification se fait d'autant plus facilement que le criminel passionnel est généralement présenté comme étant quelqu'un d'ordinaire, d'honnête et sans histoire, qui a, semble-t-il, été entraîné sur la voie du crime par la passion. Pourtant, le crime d'amour n'est qu'un crime d'amour-propre et d'ego. En réalité, l'auteur des faits n'accepte pas d'être abandonné et veut tout simplement faire payer l'autre* ». Pour Colette Guilloumin, « *une femme ne doit pas oublier qu'elle est appropriée, et que, propriété de son époux*

Place du Peuple, la famille de Hülya, assassinée par le mari qu'elle venait de quitter en août 2017, était là, émue de voir son nom inscrit avec ceux de toutes les femmes assassinées en France durant les trois derniers mois de l'année dans un parterre de bougies. Comme les sœurs de Hülya l'ont expliqué, le « crime passionnel » va être plaidé par l'avocat de l'ex-mari, espérant ainsi une réduction de peine à long terme et une remise en liberté avant le procès. Pas plus que Les Sampianes ou Marsha, CNT Femmes Libres de Sainté ne considérons la prison comme seule solution mais, alors que nous luttons pour la reconnaissance de la liberté et de la réappropriation de nos corps, nous ne pouvons tolérer que ce concept patriarcal de crime passionnel soit évoqué en matière d'assassinat sur une femme qui n'avait fait que reprendre sa liberté. Quatre jours plus tard, CNT Femmes Libres Sainté étaient présentes, à sa demande, auprès de la famille d'Hülya lors de la deuxième audition de l'ex-mari au TGI de Saint-Etienne.

Une Uruguayenne de passage nous explique aussi que son pays a définitivement abandonné l'immonde concept et a inscrit, depuis deux ans, le féminicide dans le code pénal, comme les féministes françaises le revendiquent, en vain, depuis longtemps.

Echanges, prises de paroles, poèmes, chansons avec le groupe des Vulvet, le thé était chaud et le froid et la pluie n'avaient que peu de prise sur toutes celles et ceux venues pour dire que

pour elles, pour eux, la lutte contre toutes les violences faites aux femmes n'était pas qu'une simple déclaration de bon aloi.

Et Ana, venue toute seule de la banlieue de Sainté après avoir vu des affiches annonçant la journée parce que : « *Je sais ce que c'est mais j'ai élevé mes filles pour que ça ne leur arrive jamais. C'est bien ce que vous faites, je suis contente d'être là, ça fait du bien* ». Ana est repartie avec dans son sac, des tracts et des brochures de la permanence d'écoute pour les femmes victimes de violences éditées par CNT Femmes Libres Sainté : « *Je vais aller en mettre discrètement dans des boîtes aux lettres où je sais qu'il a des personnes qui en ont besoin* »

Il y a des jours comme ça où une



seule phrase fait que la lutte est belle et, qu'elle seule paie. ●



CNT Femmes Libres Sainté

(1) Elise Fontenaille, Les trois sœurs et le dictateur (collection Jeunesse). éd. du Rouergue, 8,70 €.
 (2) Rapport de la Délégation aux droits des femmes, Assemblée nationale, 22 février 2018.
 (3) Enquête les féminicides : www.liberation.fr/apps/2017/06/220-femmes-tuees-conjoints-ignorees-societe/
 (4) auteure d'une thèse « Le crime passionnel. Etude du processus de passage à l'acte et de sa répression », publiée en 2007.
 (5) in « Sexe, race et pratique du pouvoir, l'idée de nature » éd. racine de l'Xe, 2016 (première publication en 1992)